



EXPOSÉ PRÉLIMINAIRE
PRÉSENTÉ PAR M. GERALD K. BOUEY
GOUVERNEUR DE LA BANQUE DU CANADA
DEVANT LE COMITÉ PERMANENT DES FINANCES, DU COMMERCE ET DES
QUESTIONS ÉCONOMIQUES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES
LE JEUDI 3 JUIN 1982

Exposé préliminaire
présenté par M. Gerald K. Bouey
Gouverneur de la Banque du Canada
devant le Comité permanent des finances,
du commerce et des questions économiques
de la Chambre des communes
le jeudi 3 juin 1982

J'aimerais, pour commencer, souligner que les opérations de la Banque du Canada ne constituent pas un facteur vraiment déterminant des bénéfices des banques. La Banque réglemente le montant des réserves-encaisse dont dispose le système bancaire en vue d'influencer le niveau des taux d'intérêt à court terme et la croissance de la masse monétaire. Elle ne cherche pas, par ses opérations, à influencer sur les bénéfices des banques. Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent avoir une incidence temporaire sur le niveau des profits des banques - j'y reviendrai dans un moment - mais il faut chercher ailleurs les facteurs fondamentaux qui déterminent l'ampleur de la marge bénéficiaire des banques.

La rentabilité d'une banque ou de toute autre institution financière est avant tout fonction de la capacité de cette dernière d'être vraiment compétitive sur les marchés financiers et d'attirer ainsi une clientèle d'épargnants et d'emprunteurs. Plus elle accroît son chiffre d'affaires et plus grande est la

marge qu'elle pratique entre le revenu d'intérêt qu'elle réalise sur ses prêts et les coûts qu'elle doit assumer sous forme d'intérêt, de frais généraux, de dépenses d'exploitation et de pertes sur les prêts effectués, plus élevés sont ses bénéfices. Dans un climat inflationniste comme celui que nous avons connu, la valeur des opérations du système financier s'est accrue rapidement, de sorte que le montant des bénéfices réalisés par l'ensemble des institutions financières a lui aussi enregistré une croissance rapide. En ce qui concerne plus spécifiquement les banques à charte, mentionnons que les profits réalisés par ces dernières sur les transactions qu'elles ont effectuées à l'extérieur du Canada ont représenté une part importante de l'ensemble de leurs bénéfices.

Le bien-être économique du pays repose sur l'efficacité du processus d'intermédiation entre prêteurs et emprunteurs. Plus ce processus est efficace, plus l'écart entre les taux créditeurs et les taux débiteurs peut être rétréci. Dans un système de marché, c'est la concurrence que se livrent entre elles les institutions financières qui les incite à l'efficacité. Lorsque la compétition est forte, ces dernières sont constamment poussées à réduire leurs coûts au minimum afin de pouvoir limiter l'écart entre leurs taux et d'attirer ainsi emprunteurs et épargnants.

Au Canada, la législation bancaire et celle qui concerne les autres institutions financières établissent le cadre dans lequel les institutions bancaires et parabancaires se font concurrence. La loi définit les règles que les différents groupes doivent observer en matière de réserve, de liquidité et de provision pour risque et, dans certains cas, elle limite les types d'opérations dans lesquelles peuvent s'engager certains groupes d'institutions. Ces différences de traitement peuvent avoir une incidence sur la position concurrentielle de certaines institutions financières.

Il y a un certain nombre d'autres facteurs qui peuvent être à l'origine des différences de rentabilité entre les diverses institutions ou les divers groupes d'institutions. Dans la mesure où certaines institutions se spécialisent dans des types particuliers d'emprunt ou de prêt, il peut y avoir des différences dans le montant des profits que chacune retire de ses opérations, car le rythme auquel croît l'activité dans le domaine de spécialité de chacune est différent. Par exemple, lorsque la conjoncture est marquée par une forte inflation et des anticipations d'une inflation élevée et que l'évolution future des taux d'intérêt est très incertaine, les prêteurs et les emprunteurs peuvent choisir de recourir principalement aux instruments à court terme. Dans ce cas, le financement effectué par l'entremise d'intermédiaires qui proposent des instruments à court terme ou à taux variable augmentera plus rapidement que celui qui se

fait par l'entremise d'intermédiaires se spécialisant dans les instruments à plus long terme. C'est là un facteur important de la croissance rapide qu'a connue le système bancaire canadien ces dernières années. Ainsi, les profits que réalise toute banque ou toute autre institution de dépôts à un moment donné dépendent en partie de la demande dont fait l'objet le type de financement dans lequel elle se spécialise, qu'il s'agisse de prêts aux entreprises, de prêts hypothécaires ou de prêts à la consommation.

Les fluctuations des taux d'intérêt, y compris celles liées aux mesures prises par la Banque du Canada dans le cadre de sa politique monétaire, peuvent avoir un effet passager sur les marges bénéficiaires des banques et des autres institutions financières selon la composition des prêts et des dépôts qui figurent au bilan de celles-ci. Les taux d'intérêt dont sont assortis les prêts et les dépôts payables à vue ou à très court terme varient rapidement en fonction des fluctuations générales des taux d'intérêt, alors que les taux applicables aux prêts et aux dépôts à plus longue échéance ne peuvent être modifiés que lorsque ceux-ci viennent à échéance. Par conséquent, les institutions financières qui financent leurs prêts à long terme à taux fixe au moyen de dépôts à plus court terme voient leurs marges bénéficiaires s'amenuiser temporairement lorsque les taux

d'intérêt montent et que les intérêts qu'elles doivent verser sur les dépôts augmentent plus rapidement que les intérêts produits par les prêts qu'elles ont accordés. Inversement, lorsque les taux d'intérêt baissent, les marges bénéficiaires de ces institutions augmentent pour un temps. Par contre, les institutions qui détiennent un portefeuille important de prêts à vue à taux variable, qu'elles financent dans une certaine mesure au moyen de dépôts à terme à taux fixe, assistent à un accroissement momentané de leurs profits lorsque les taux d'intérêt augmentent, et à un recul de leurs profits lorsque les taux d'intérêt baissent. C'est habituellement le cas des banques à charte.

Ces mouvements temporaires des marges bénéficiaires cesseront dès que les prêts et les dépôts assortis d'un taux fixe seront arrivés à échéance et auront été soit renouvelés aux taux en vigueur sur le marché, soit remplacés respectivement par de nouveaux prêts et de nouveaux dépôts auxquels s'appliqueront les taux du marché. Les fluctuations du niveau général des taux d'intérêt constituent donc une cause de la variation des bénéfices des banques et des autres institutions financières, mais elles n'influent pas, en longue période, sur le niveau moyen de ceux-ci.

Pour conclure ce bref exposé, j'aimerais souligner que la Banque porte un vif intérêt à la solidité et à l'efficacité du système financier. Pour que les institutions financières remplissent pleinement leur rôle d'intermédiaire entre les épargnants et les emprunteurs, il faut que le public en général ait confiance en leur solidité et en leur stabilité. Pour préserver cette confiance, toute banque ou institution financière doit disposer d'un avoir propre suffisant qu'elle ne pourra attirer et conserver que si elle est rentable. Voilà à quoi servent les profits dans notre système financier, et c'est là une fonction importante.